

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 11 décembre 2008

BP 2009 – ENVIRONNEMENT NATUREL

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 17 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte les conclusions du rapport,
- inscrit pour 2009, au titre du rapport "Environnement Naturel", 1.560.000 € en Autorisation de Programme, 1.153.000 € en crédits de paiement pour l'investissement, 3.225.000 € pour le fonctionnement et 800.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - attribuer aux différents bénéficiaires les crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités, sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - valider les diverses conventions de partenariat et autoriser le Président à les signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions